Burundi : le pays suspendu à la décision de la Cour constitutionnelle

PANA,Â 31 mai 2020 Verdict judiciaire trÃ¨s attendu sur de prÃ©sumÃ©es fraudes Ã©lectorales Â«Â massivesÂ Â» au Burur Bujumbura, Burundi - La Cour constitutionnelle du Burundi devrait rendre un verdict trÃ¨s attendu, dâ€™ici le 4 juin prochain, sur des Â«Â fraudes massivesÂ Â» prÃ©sumÃ©es avoir Ã©tÃ© Ã lâ€™origine de la dÃ©faite mal digÃ©rÃ©e par le principal o politique, Agathon Rwasa, au scrutin prÃ©sidentiel du 20 mai dernier.

L'opposant avait Ã©tÃ© prÃ©cÃ©demment dÃ©boutÃ© par la mÃªme Cour suite Ã une plainte demandant l'annulation des rÃ du rÃ©fÃ©rendum constitutionnel, en prÃ©lude aux nouvelles Ã©lections gÃ©nÃ©rales de cette annÃ©e. M. Rwasa estimait qu consultation populaire avait Ã©tÃ© Â«Â Ã©maillÃ©e d'intimidations, de harcÃ¨lements, d'arrestations, d'emprisonnements arbitraires, de violences et de bourrage d'urnesÂ Â» pour Ãªtre valide. Les six magistrats de la Cour avaient trouvÃ© la requÃªte Â«Â recevableÂ Â», mais Â«Â non fondÃ©eÂ Â» sur des Ã©lÃ©ments de preuve Â«Â suffisantsÂ Â». Cette fois, lâ€™ soutient avoir assez de preuves tangibles et irrÃ©futables, fondÃ©es notamment, sur le Â«Â bourrage des urnesÂ Â» avec des Â«Â votes rÃ©pÃ©titifsÂ Â», des Â«Â votes excessifs par procurationÂ Â», des Â«Â votes de mineursÂ Â», des Â«Â votes en li de personnes dÃ©cÃ©dÃ©es, en exil ou en prisonÂ Â». Le candidat "malheureux" revendique la victoire en Ã©tant arrivÃ© sec (24,19%), loin derriÃ¨re celui du pouvoir, Evariste Ndayishimiye (68,72%), dans les rÃ©sultats provisoires de la CENI. Le leader du CongrÃ¨s national pour la libertÃ© (CNL) revendique enore la victoire aux lÃ©gislatives du mÃªme jour que la prÃ©sidentielle, donnant largement vainqueur le parti au pouvoir, avec 72 des 100 siÃ¨ges dans la future AssemblÃ©e nationale. Pendant que l'opposant jette les derniÃ¨res Ã©nergies dans cette bataille judiciaire, des messages de fÃ©licitations au candidat du pouvoir continuent d'inonder les mÃ©dias dâ€™Etat burundais. DÃ¨s le lendemain de la publicatio des rÃ©sultats provisoires de la CENI, le Conseil national pour la dÃ©fense de la dÃ©mocratie/Forces de dÃ©fense de la dÃ©mocratie (CNDD-FDD, au pouvoir) rassemblait ses troupes dans une Â«priÃ¨re dâ€™action de grÃ¢ce Â» Ã Dieu. Une faÃ de dÃ©courager l'opposant, selon les mÃªmes analystes. En cas de verdict dÃ©favorable de la Cour constitutionnelle du pays, le dÃ©jÃ candidat malheureux Ã l'Ã©lection prÃ©sidentielle de 2015 envisage un dernier recours Ã la justice de la CommunautÃ© est-africaine dont le Burundi est l'une des parties. Cette cour est-africaine avait Ã©tÃ© saisie par des activistes de la sociÃ©tÃ© civile locale et rÃ©gionale sur le contentieux Ã©lectoral de 2015, avant de classer l'affaire "sans suite". Les requÃ©rants en voulaient au troisiÃ¨me quinquennat "anti-constitutionnel" du prÃ©sident Burundais, Pierre Nkurunziza. Plus de cinq millions d'Ã©lecteurs Ã©taient inscrits au scrutin de cette annÃ©e qui a connu un taux de participation de l'ordre de 87,71%. Le Burundi en Ã©tait Ã son quatre scrutin depuis les Ã©lections gÃ©nÃ©rales post-conflit de 2005.Le pays sortait de plus d'une dÃ©cennie de guerre civile, motivÃ©e par l'assassinat du prÃ©sident dÃ©mocratiquement Ã©lu, Melchior Ndadaye. Depuis, rares sont les Ã©lections qui ne dÃ©gÃ©nÃ¨rent pas en violences dans ce pays instables des Grands lacs africains.

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});